

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

- 1.1. Identification du produit : **FIBRA ULTRA et FIBRASTRYRENE**
 - **Panneau de la gamme Fibra ULTRA** : Fibra ULTRA FM, Fibra ULTRA FC, Fibra ULTRA FM Clarté, Fibra ULTRA FC Clarté, Fibra ULTRA 15 Clarté.
 - **Panneau de la gamme Fibrastyrène** : Fibrastyrène, Fibrastyrène DB, Fibrastyrène DB35 Feu E, Fibrastyrène Bouche Pore, Fibrastyrène CB, Fibrastyrène Clarté DB35, Fibrastyrène Clarté DB35 Feu E.
- 1.2. Utilisation du produit : **Panneau rigide, isolant thermique, destiné :**
 - à réaliser l'isolation thermique des planchers.
- 1.3. Identification de la société : **KNAUF SAS - Zone d'activités 68600 WOLFGANTZEN**
 Téléphone : +33 3 89 72 11 12
 Email : eric.henneke@knauf.fr
- 1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence : **ORFILA : +33 1 45 42 59 59**

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit selon les directives européennes en vigueur :

Le produit n'est associé à aucun symbole de danger

 Principaux dangers : **NEANT**

 Dangers particuliers: **Aucun danger particulier dans le cas d'une utilisation normale du produit.**
 Toutefois lors de la mise en oeuvre et en cas de découpe à la scie circulaire, une irritation des yeux et des voies respiratoires est possible de par la création de poussières. De même la présence de ciment peut entraîner une sensibilisation de la peau en cas de contact répétitif.

 Fibres : Pour être respirée et se déposer dans les zones alvéolaires, une fibre doit être de diamètre inférieur à 3.5µm et de longueur maximum de 250µm.
 Or nos panneaux sont constitués de laine de bois obtenue par rabotage de bois, d'épaisseur d'au moins 0.2mm, de largeur d'au moins 1mm et de longueur variable mais de l'ordre de plusieurs centimètres. De par ces dimensions, nos panneaux ne présentent aucun risque.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

 Caractérisation chimique : **Panneau homogène de laine de bois (fibres d'épicéa ou de bois résineux) enrobées de ciment et associées à du polystyrène expansé (PSE) contenant un retardateur de flamme.**

La classification et les phrases de risques mentionnées ci-après sont celles des substances indiquées et en aucun cas celle du produit

Composants :	% masse	Numéro CAS/ EINECS ou Index CE	Symbole	Phrases de risque :
polystyrène	> 5%	9003-53-6 / -	aucun	aucune
n-pentane	< 1,5%	109-66-0 / 203-692-4	Xn, F+, N	R12, 51/53, 65, 66, 67
Iso- pentane	< 1,5%	78-78-4 / 201-142-8	Xn, F+, N	R12, 51/53, 65, 66, 67
Hexabromocyclododecane ou HBCD	< 0,5%	25637-99-4 / 247-148-4	N	R50/53
Laine de bois	> 15%	/	aucun	aucune
Ciment CEM I et/ou CEM II contenant du Clinker Portland	< 40%	65997-15-1 / 266-043-4	Xi	R37, 38, 41, 43
Chaux, Hydroxyde de calcium	< 15%	1305-62-0 / 215-137-3	Xi	R38, 41

Le HBCD est listé parmi les substances candidates pour être soumises à autorisation selon le Règlement REACH Article 59.1 (voir chapitre 15)

4. PREMIERS SECOURS

Aucune mesure spécifique de premiers secours de par l'absence de danger associé au produit

En cas d'inhalation : donner de l'air frais (inhalation de poussières), consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de contact avec la peau : en cas d'irritation, rincer à l'eau avant de laver avec du savon.

En cas de contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau afin d'évacuer d'éventuelles poussières ou de fines particules. Consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'ingestion : boire beaucoup d'eau et consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : tous les produits d'extinction d'incendie sont appropriés à l'exception du jet d'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser : Jet d'eau

Danger particulier résultant de l'exposition au produit et aux substances issues de la combustion :

Les substances émises sont celles liées à la combustion du bois, ainsi que du polystyrène qui est combustible mais ne propage pas le feu une fois la source d'inflammation retirée.

Produits de combustion comprenant du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des traces de bromure d'hydrogène. Fumée pouvant réduire la visibilité. Possibilité de dégagement de traces de styrène, d'autres hydrocarbures et leurs produits d'oxydation.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Vêtements de protection et appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Pas de flamme nue ni d'autre source d'inflammation à proximité du produit.
Ne pas fumer. Éviter les étincelles. Éviter la formation de poussière.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la contamination des égouts ou des eaux de surface.

Méthodes de nettoyage : En cas de poussières, humidifier la zone à nettoyer avant de ramasser le produit.
Aspirer les poussières plutôt que de les balayer. Organiser l'élimination conformément à la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Manipulation**

Aucune mesure particulière n'est requise du moment que tout est mis en œuvre pour préserver le produit dans son intégralité, en particulier l'absence de flamme nue, de source d'inflammation, d'étincelles...

Toutefois une zone bien ventilée est préférable.

7.2. Stockage

Stockage loin des sources de chaleur et d'inflammation.

Stockage au sec, à l'abri des intempéries.

L'exposition aux intempéries peut conduire à l'apparition d'auréoles indélébiles et l'aspect visuel peut se détériorer.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

En cas de découpe, des lunettes de protection sont requises pour éviter d'éventuelle projection dans les yeux ainsi qu'une aspiration adéquate selon les quantités de poussières formées.

Selon les quantités à découper, un masque est également souhaitable.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

Le produit n'est pas assujéti à des valeurs limites d'exposition.

Certains composants ou substances issues d'une décomposition du produit, présentent les valeurs réglementaires suivantes :

VME pentane (N°CAS 109-66-0 et 78-78-4) :	3000 mg/m ³
VME styrène (N°CAS 100-42-5) :	215 mg/m ³
VLE bromure d'hydrogène (N°CAS 10035-10-6) :	6.7 mg/m ³
VME poussières inhalables :	10 mg/m ³
VME poussières alvéolaires :	5 mg/m ³
VME poussières Bois :	1 mg/m ³
VME hydroxyde de calcium (1305-62-0) :	5 mg/m ³ (valeur indicative non réglementaire)

8.2. Contrôle de l'exposition

En cas de découpe du produit, si la ventilation ou l'aspiration présente n'est pas jugée suffisante, l'utilisation d'un filtre respiratoire devient nécessaire et suffisante. Des lunettes de protection sont également souhaitables.

En cas de contact prolongé, se laver à l'eau et au savon.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Etat physique :	Solide
Couleur :	Claire pour le panneau en laine de bois enrobé de ciment. Gris ou blanc en ce qui concerne le polystyrène expansé.
Odeur :	Inodore.

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Inflammabilité :	Difficilement inflammable
Masse surfacique :	2 à 15 kg/m ² selon l'épaisseur du produit

9.3. Autres informations

Le produit est peu combustible mais non inflammable et la quantité de fumée produite est faible

Classement de réaction au feu :	M1
Température de décomposition :	au-delà de 200°C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Conditions à éviter**

Produit stable mais dégradation esthétique en présence d'humidité (intempéries).

Le polystyrène expansé se décompose dès 100°C. Eviter la proximité de sources de chaleur et d'inflammation.

10.2. Matières à éviter

En présence d'humidité, des auréoles indélébiles peuvent apparaître. Aucune réaction dangereuse n'est à déplorer.

10.3. Produits de décomposition dangereux

Substances pouvant être émises lors de la combustion du produit : monoxyde et dioxyde de carbone, traces de bromure d'hydrogène, traces éventuelles de styrène ainsi que d'autres hydrocarbures et leurs produits d'oxydation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le produit est non toxique

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Le produit ne présente aucun danger pour l'environnement.

Nos fournisseurs de polystyrène expansible mentionnent des études récentes indiquant que des perles de polystyrène expansé contenant l'ignifugeant en faible quantité (< 0.7%), ne doivent pas être associées à un risque quelconque pour l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les déchets d'entrevous sous-face clarté sont stockés en décharge de classe II (non dangereux).

Code du déchet :

17 06 04

Désignation du déchet :

matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 (matériaux d'isolation contenant de l'amiante) et 17 06 03 (matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses)

Les emballages telles que les housses ou les palettes sont recyclables à condition d'être acheminés a minima vers un centre de tri opérationnel.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas classé dangereux à ce jour d'après la réglementation internationale et française pour les transports routier, maritime, aérien, ni pour la navigation intérieure.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le produit n'est pas classé suivant les directives européennes sur les substances dangereuses et suivant le règlement CLP 1272/2008.

Conformément au règlement REACH 1907/2006/CE, le produit est un article ne contenant pas de substances destinées à être rejetées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

Il est à noter toutefois que le produit contient une substance SVHC (substance of very high concern) à une concentration supérieure à 0.1% en masse. Cette substance est listée parmi les substances candidates pour être soumises à autorisation selon le Règlement REACH Article 59.1. Il s'agit de l'hexabromocyclododécane qui confère au produit ses caractéristiques ignifuges.

Phrases de risque associées au produit : Aucune

Conseils de sécurité associés au produit : S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.
Ne pas fumer.

16. AUTRES DONNÉES

Phrases de risque citées dans ce document :

- | | |
|--------|--|
| R12 | Extrêmement inflammable |
| R37 | Irritant pour les voies respiratoires |
| R38 | Irritant pour la peau |
| R41 | Risque de lésions oculaires graves |
| R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R65 | Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| R66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| R67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges |

Par ailleurs, l'ensemble de ces indications est fondé sur l'état actuel de nos connaissances. Il ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel.